

Document de restitution 2011 des données d'activité et de fonctionnement validées des départements :

Mise en perspective des données départementales avec le niveau national

La CNSA s'est engagée dans la convention d'appui à la qualité de service 2006-2008 que chaque président de Conseil général a signée avec le Directeur de la CNSA à restituer à chaque département les données d'activité et de fonctionnement de la MDPH mises en perspectives avec la synthèse nationale. Cette clause est reprise dans les conventions 2009-2011.

En 2012, pour la sixième année d'application de la convention, 96 départements ont retourné leurs données à la CNSA. Ainsi, pour le rapport d'activité 2011, la synthèse est réalisée sur la base de 96 réponses.

Les graphiques présentés ci-après dans la restitution sont parfois basés sur un échantillon inférieur à 96 lorsque certaines réponses n'ont pas pu être analysées.

La restitution présentée ici permet de tracer un bilan de la sixième année d'existence des maisons départementales des personnes handicapées en termes d'activité et d'organisation.

Rappel de la démarche du processus d'échange de données

Le processus d'échange de données s'inscrit dans le cadre de la convention d'appui à la qualité de service. Il est convenu qu'au 15 février de chaque année, la CNSA envoie une maquette à remplir aux départements qui eux-mêmes doivent les retourner à la CNSA. L'échéance en rythme de croisière pour ces retours est fixée contractuellement au 2 avril de chaque année.

Pour cette cinquième année de mise en place du processus, le recueil des données s'est échelonné jusqu'au 15 mai 2012.

Les indicateurs qui font l'objet de ces échanges peuvent être rangés en trois groupes :

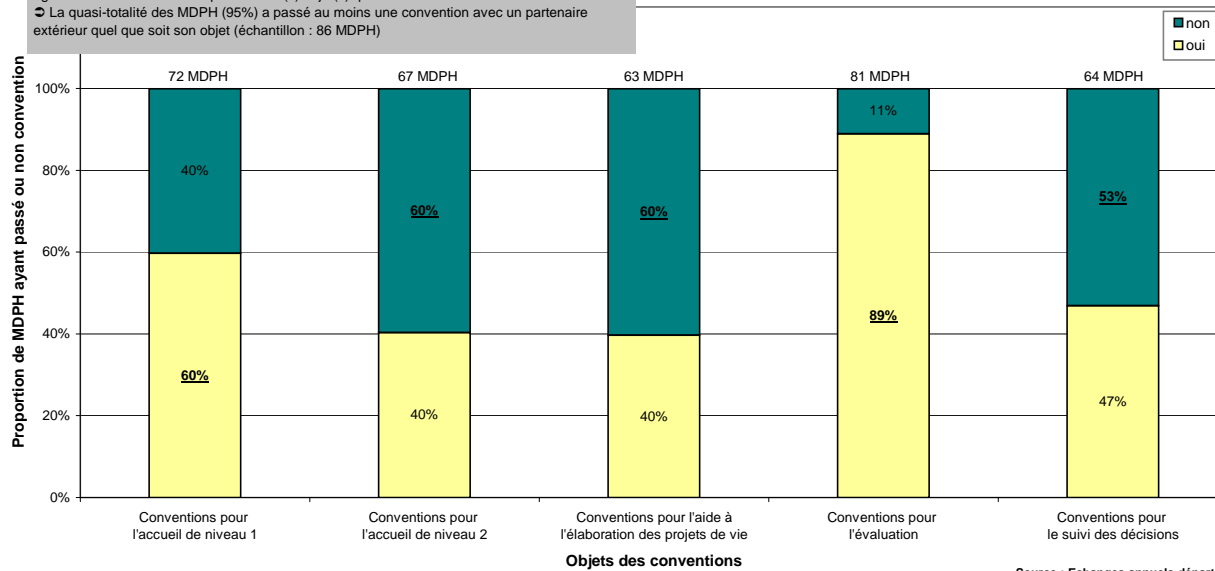
- *Les données de contexte concernent notamment les informations en termes de démographie, de minima sociaux, d'équipement sanitaire et social, propres à chaque département ; elles sont issues de la statistique publique nationale ;*
- *Les données d'activité concernent l'activité de la MDPH en termes de demandes de prestations et de décisions, pour les enfants et les adultes ; elles s'attachent aussi à l'activité de l'accueil et de l'évaluation ;*
- *Les données de fonctionnement couvrent des questions organisationnelles locales telles que les conventions de partenariat, l'organisation de la CDAPH.*

Ces données font l'objet d'une synthèse nationale chaque année présentée au Conseil de la CNSA qui permet aussi de positionner chaque département dans le paysage national. Une restitution personnalisée est ainsi envoyée à chaque département.

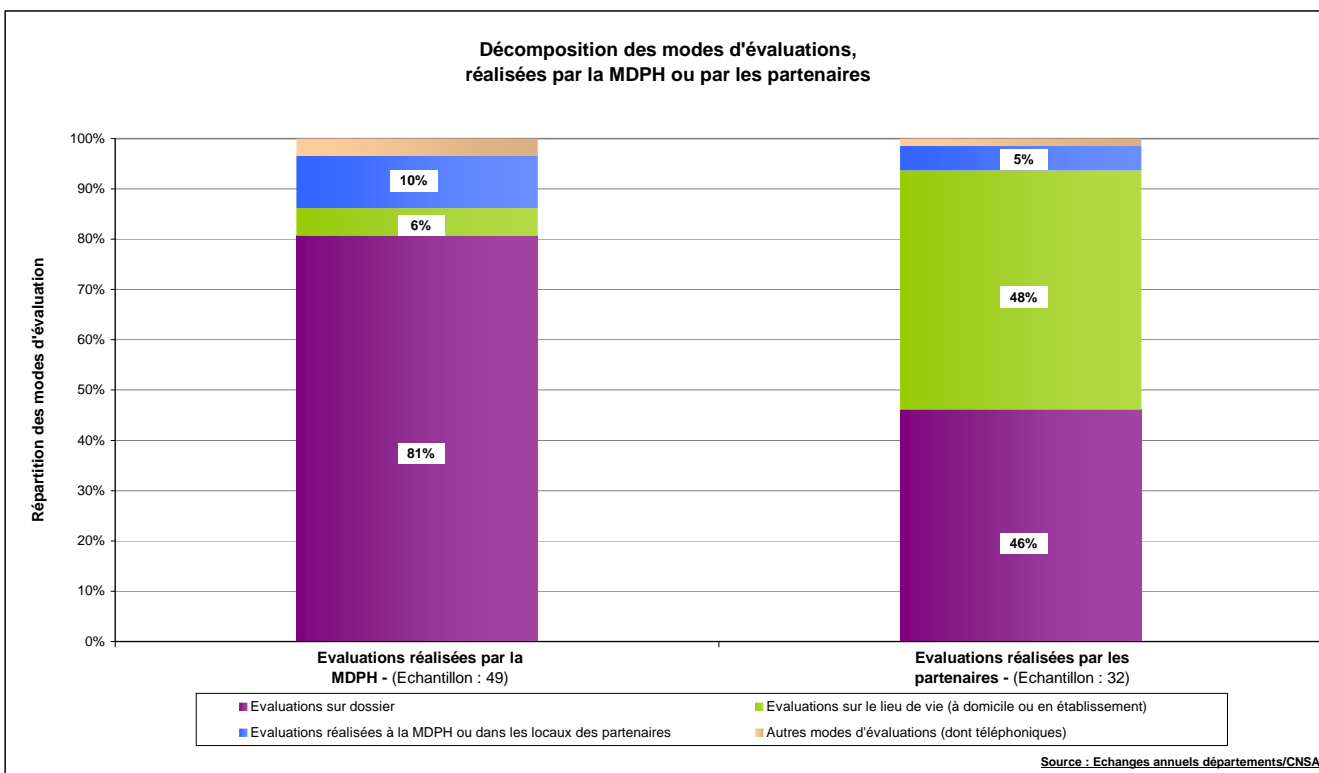
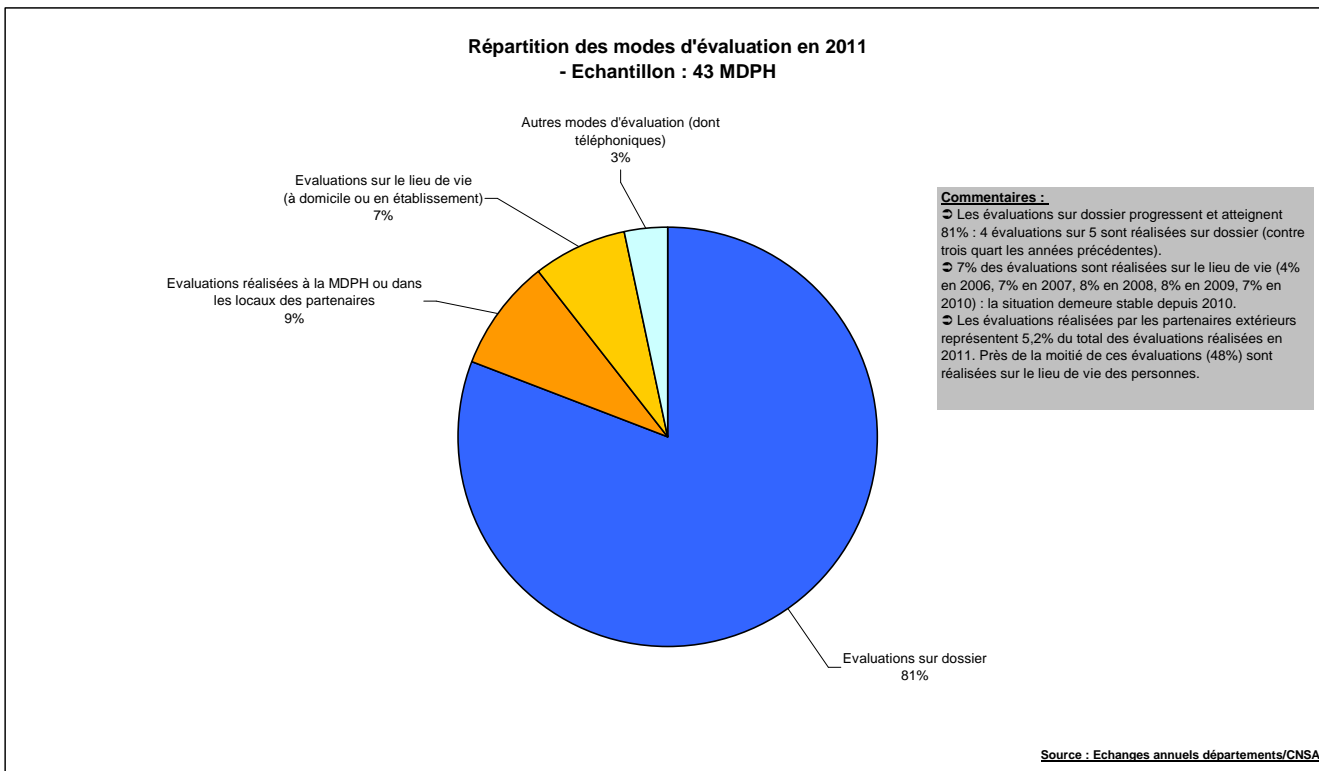
I - PARTENARIATS

Conventions en vigueur en 2011 passées avec des partenaires par mission de la MDPH

- Comme les années précédentes, plus de la moitié des MDPH (60%) a passé au moins une convention pour l'accueil de niveau 1 et la très grande majorité des MDPH (90%) a passé une ou plusieurs conventions pour l'évaluation
- Trois quart des MDPH (75%) ayant une convention en vigueur pour l'évaluation dispose également d'une convention pour d'autre(s) objet(s) que l'évaluation
- La quasi-totalité des MDPH (95%) a passé au moins une convention avec un partenaire extérieur quel que soit son objet (échantillon : 86 MDPH)



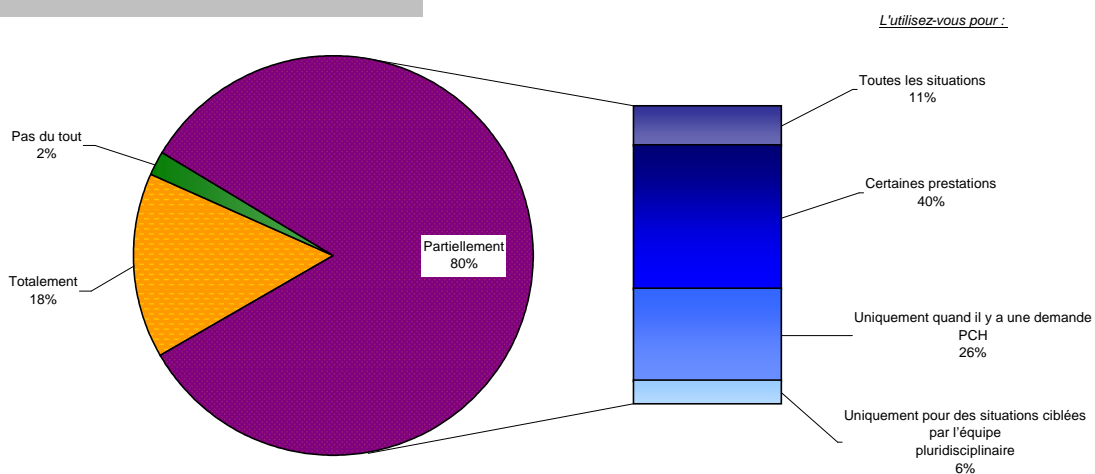
Source : Echanges annuels départements/CNSA



Utilisation du guide d'évaluation des besoins (GEVA) Echantillon : 89 MDPH

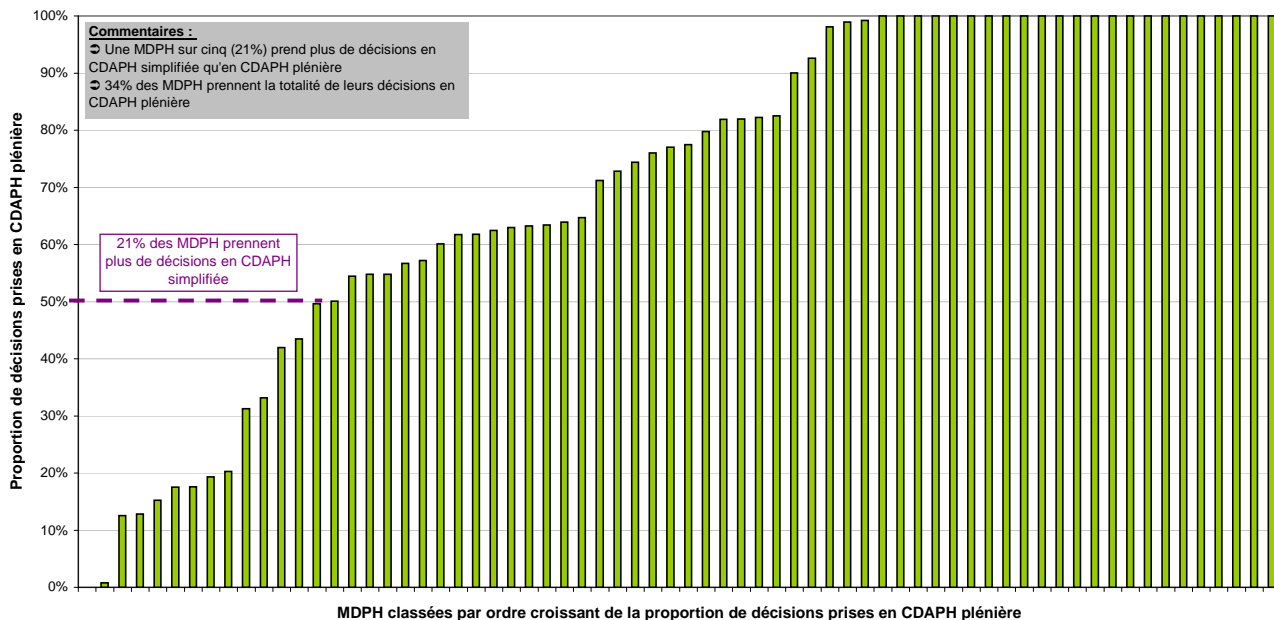
Commentaires :

- La quasi-totalité des MDPH déclarent utiliser le GEVA. Plus des trois quart l'utilisent partiellement, près d'une sur cinq l'utilisent totalement.
- 11% des MDPH l'utilisent pour toutes les situations, 40% pour certaines prestations, 26% uniquement pour l'évaluation des prestations de compensation et 6% au cas par cas.



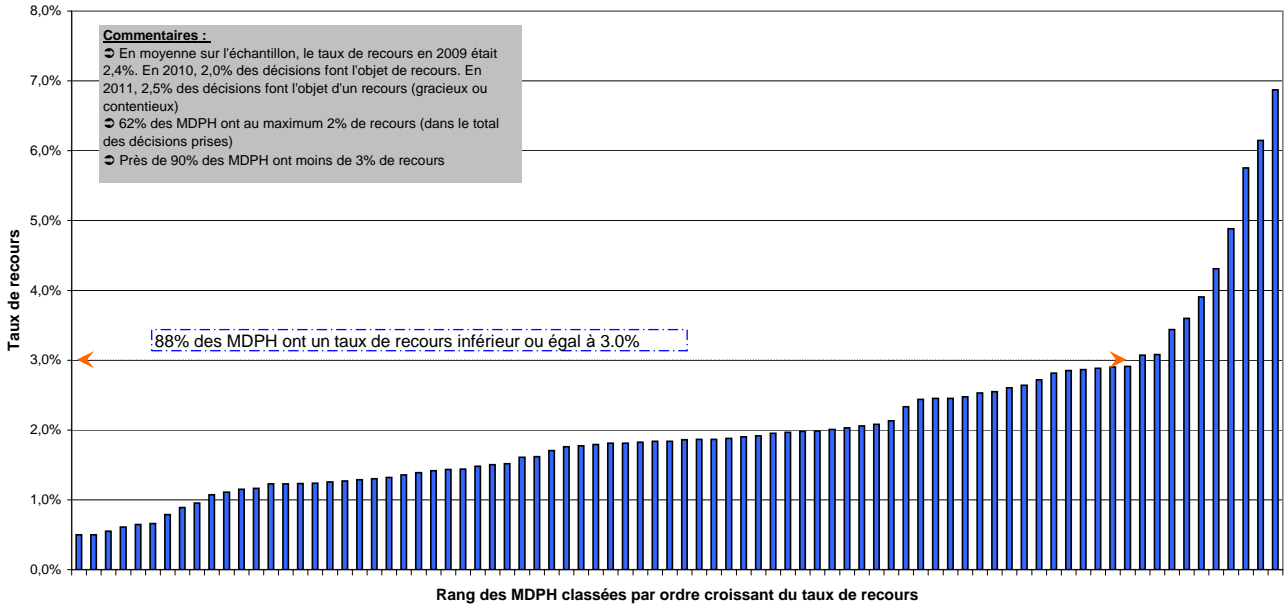
Source : Echanges annuels départements/CNSA

Part des décisions prises en CDAPH plénière - Echantillon : 68 MDPH



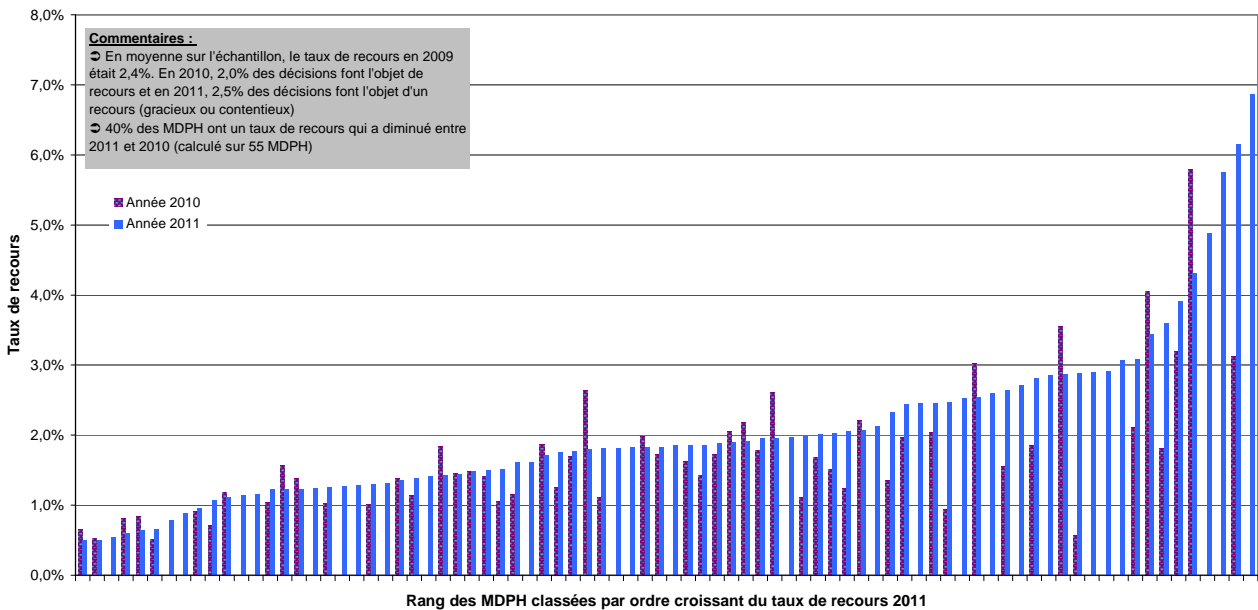
Source : Echanges annuels départements/CNSA

Part des recours gracieux et contentieux dans le total des décisions prises en 2011
- Echantillon : 82 MDPH



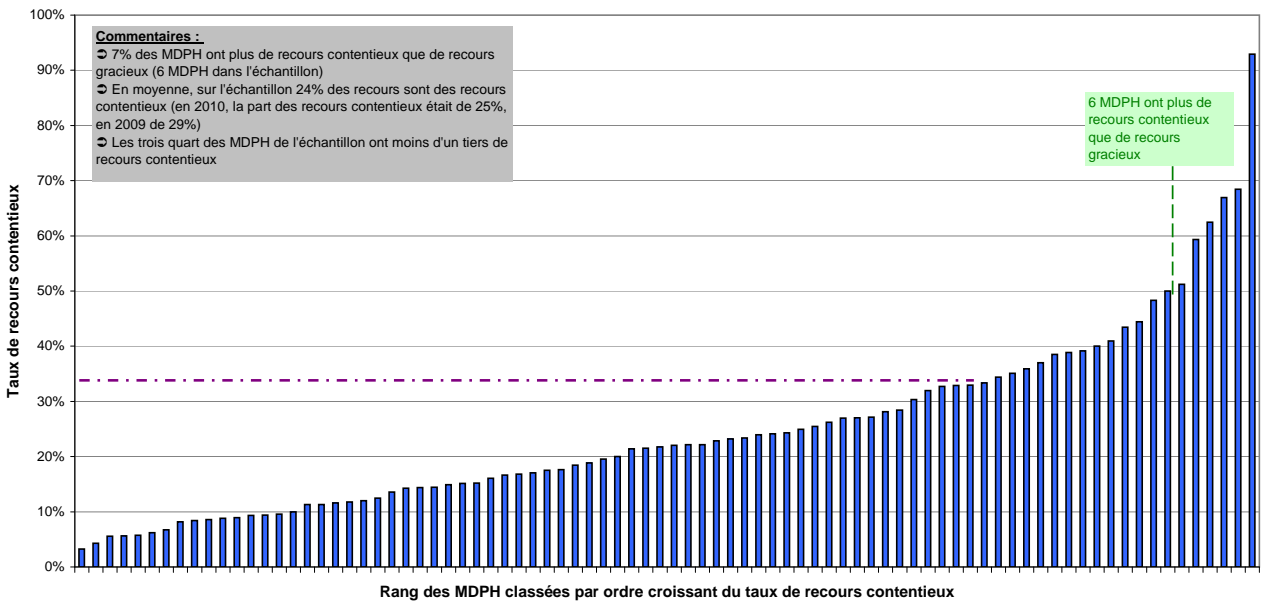
Source : Echanges annuels départements/CNSA

Part des recours dans le total des décisions prises en 2010 et 2011
- Echantillon : 82 MDPH

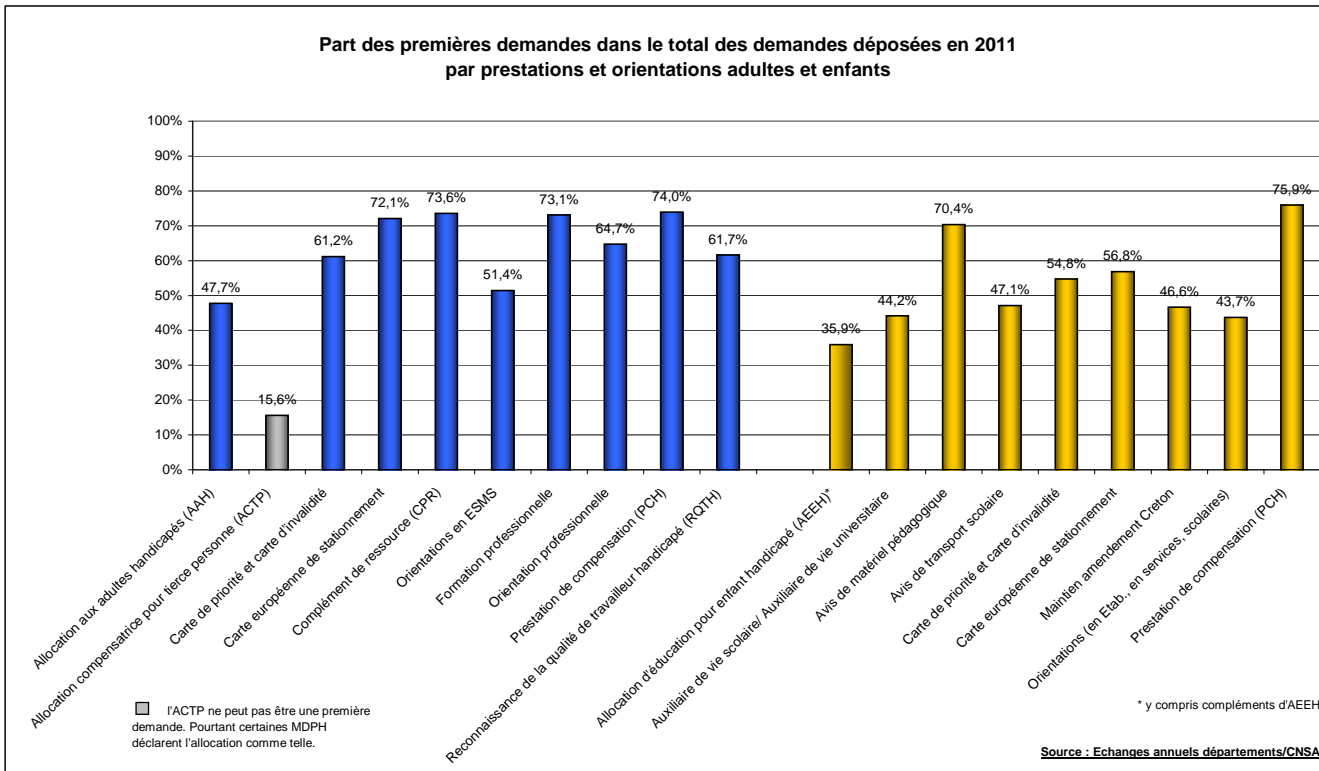
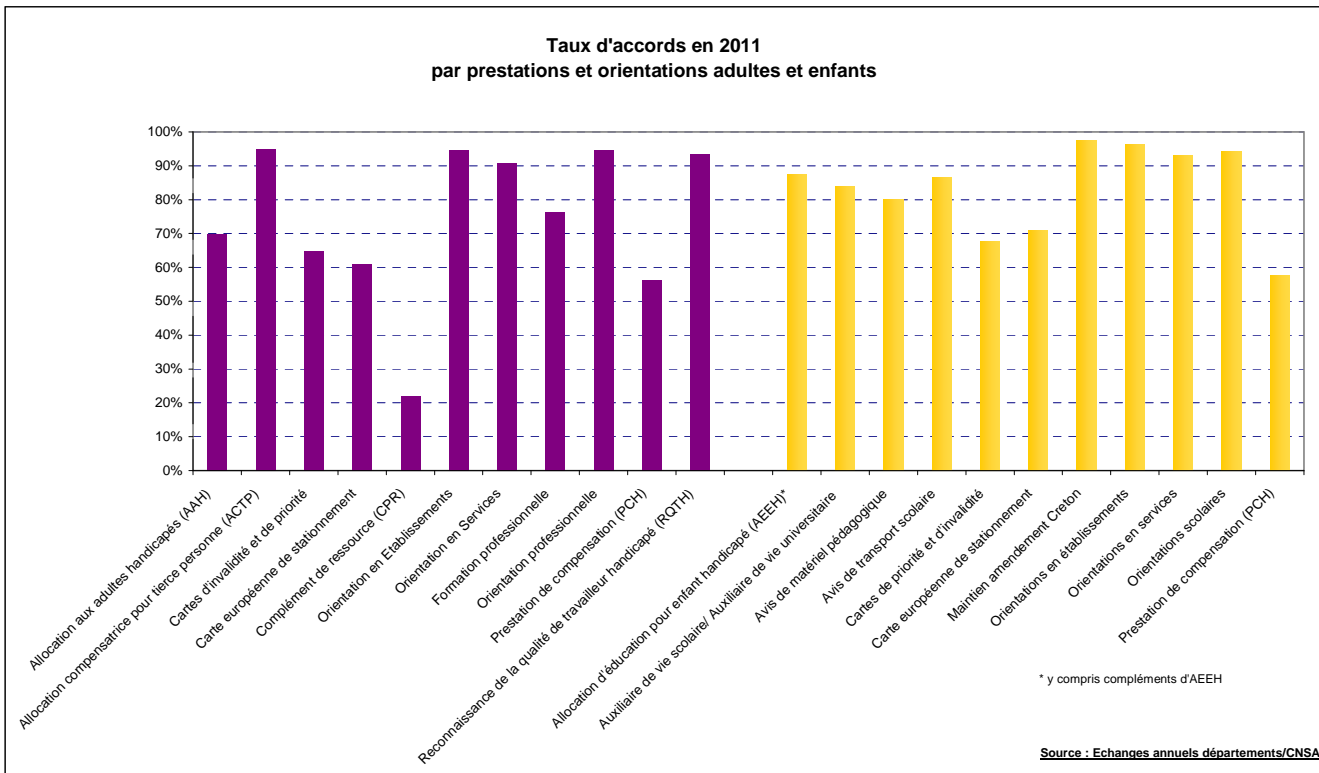


Source : Echanges annuels départements/CNSA

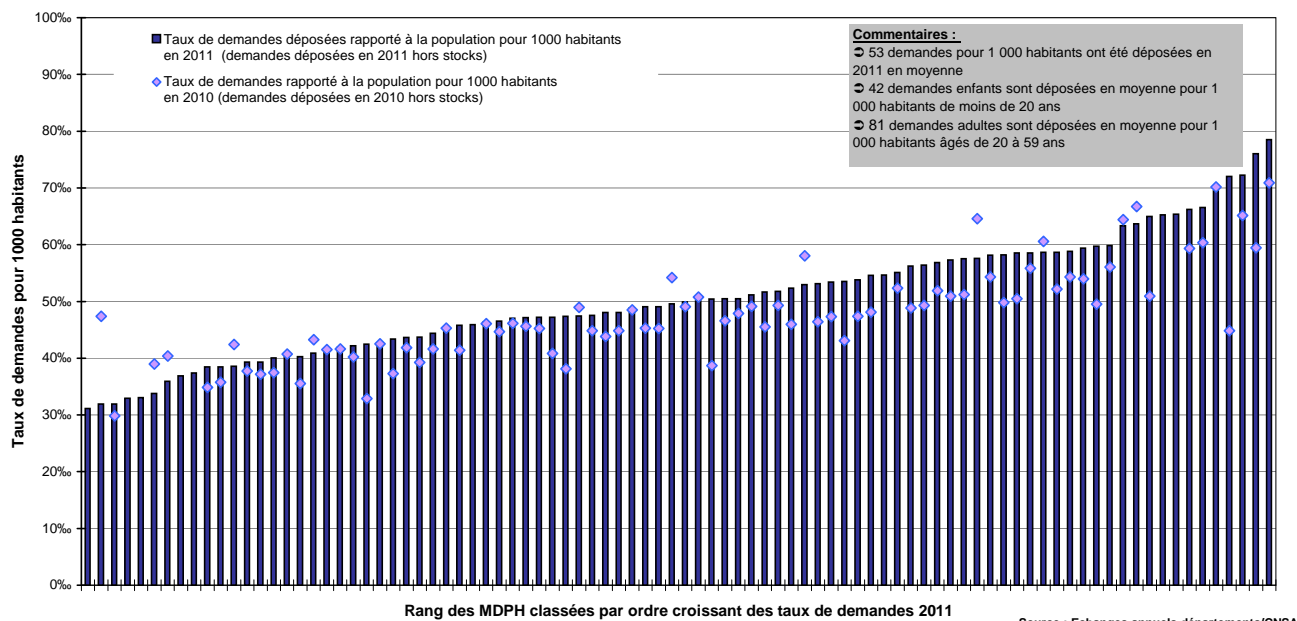
Part des recours contentieux dans le total des recours déclarés en 2011
- Echantillon : 84 MDPH



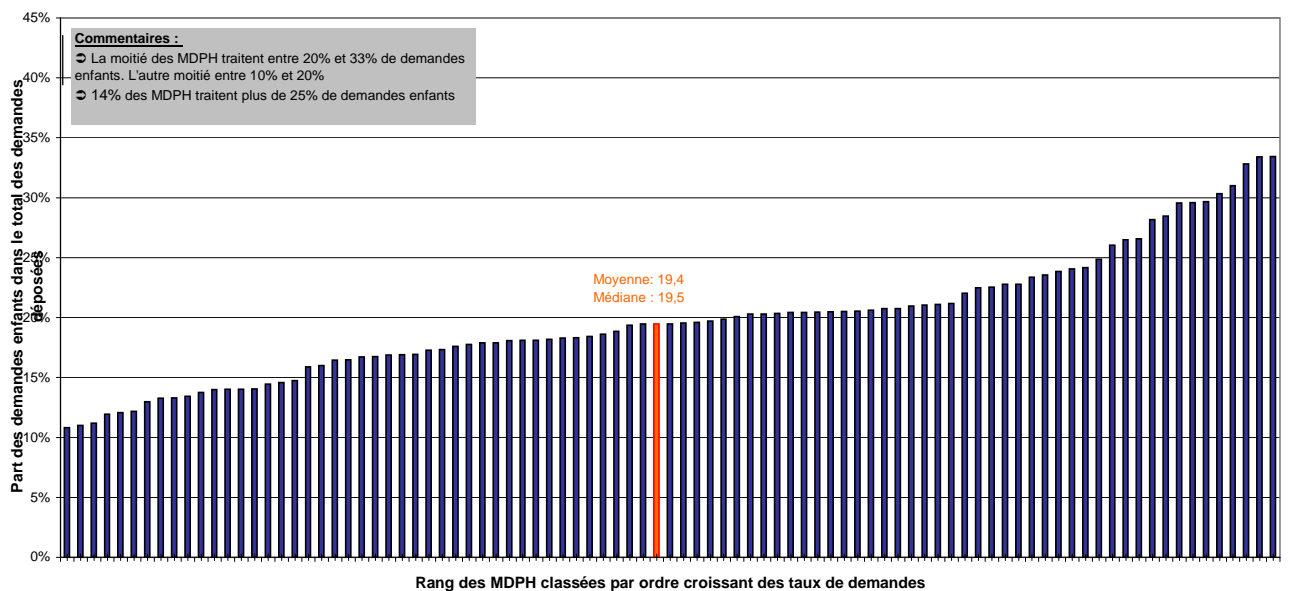
Source : Echanges annuels départements/CNSA



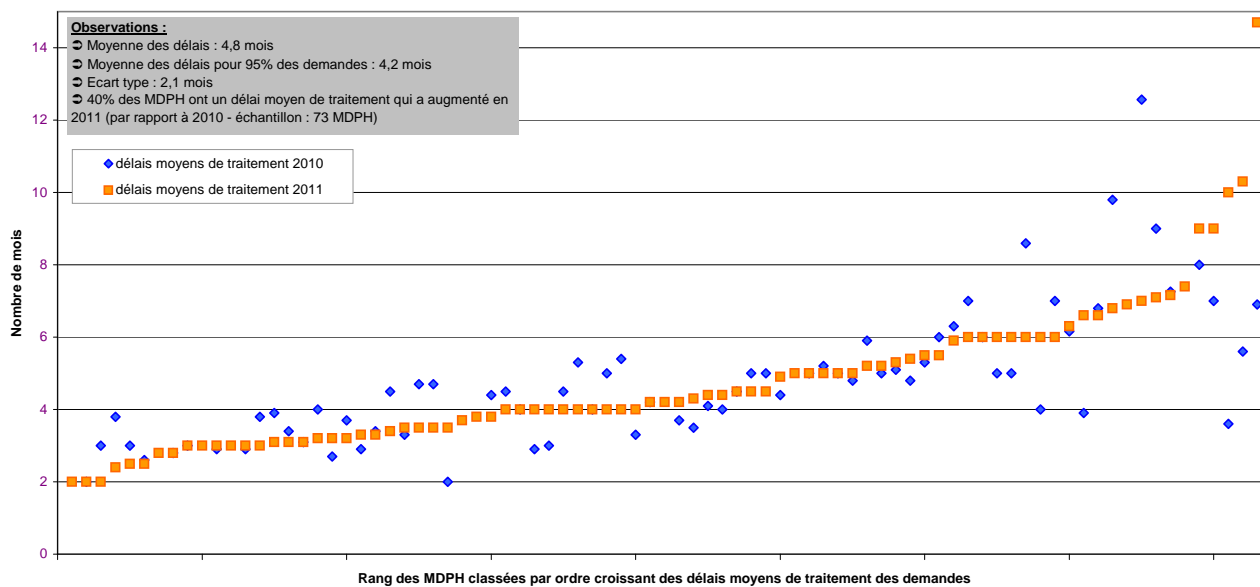
Le taux moyen de demandes pour 1000 habitants varie de 31 à près de 79 selon les MDPH
En moyenne, il est en augmentation par rapport à 2010 (+ 5 points)
- Echantillon : 90 MDPH



La part des demandes enfants dans le total des demandes déposées en 2011 varie de 10% à 33%
En moyenne, elle est de 19,4%
- Echantillon : 90 MDPH

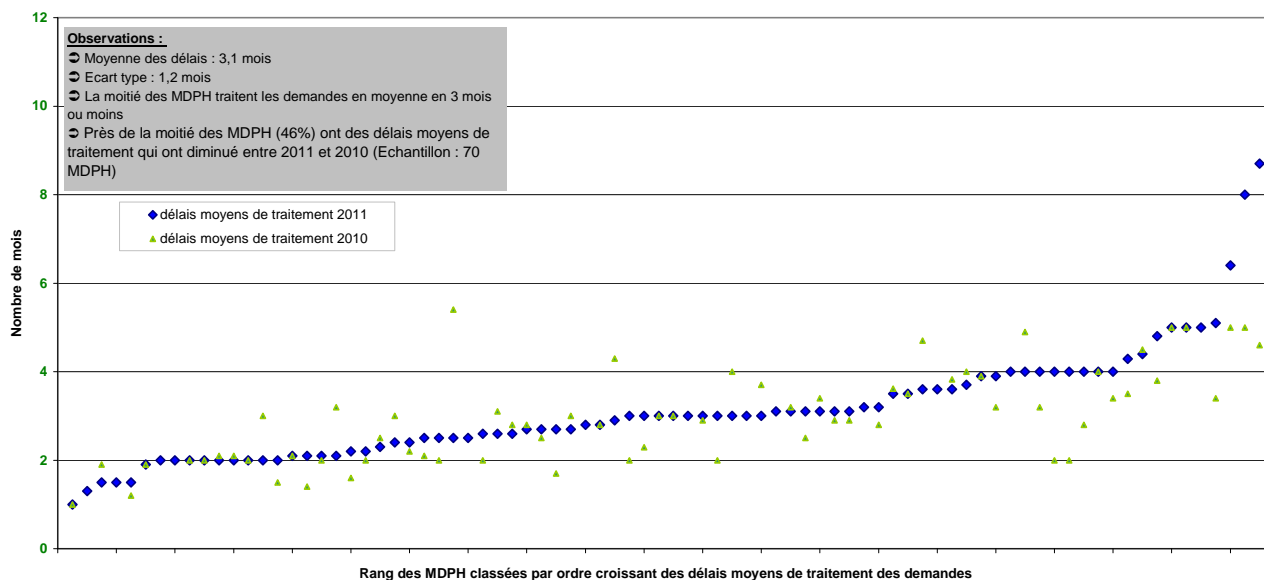


**Délais moyens de traitement des demandes 'adultes' en 2011
comparés aux délais moyens de traitement des demandes en 2010
- Echantillon : 83 MDPH**



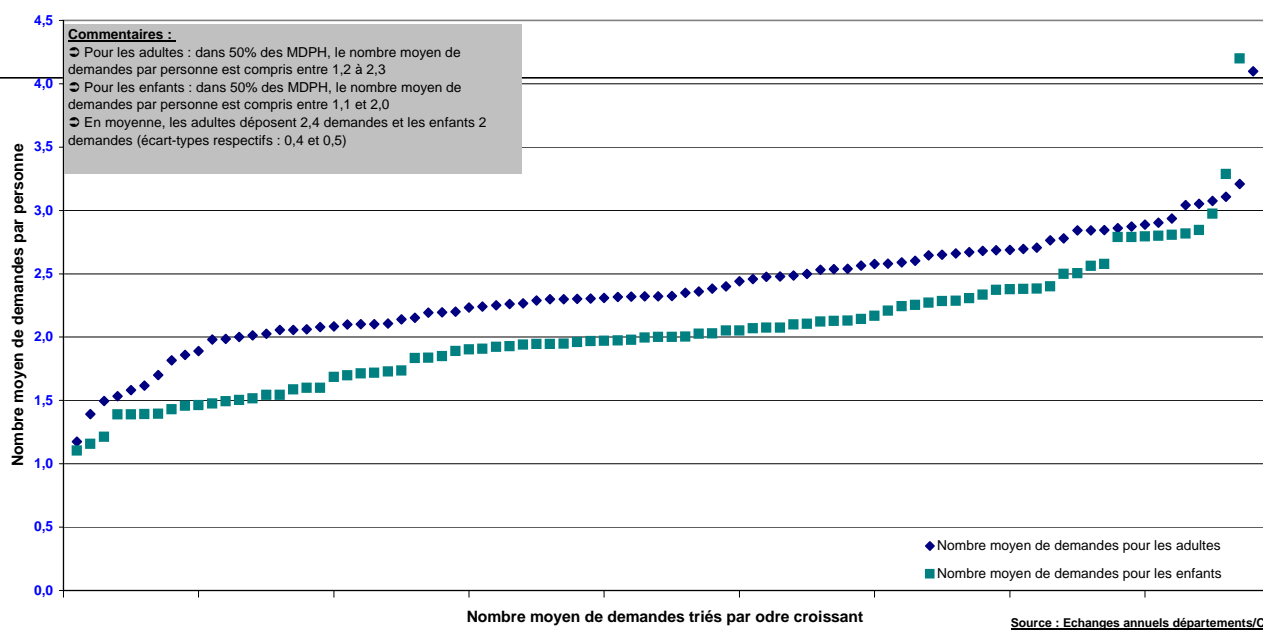
Source : Echanges annuels départements/CNSA

**Délais moyens de traitement des demandes 'enfants' en 2011
comparés aux délais moyens de traitement des demandes 2010
- Echantillon : 82 MDPH**

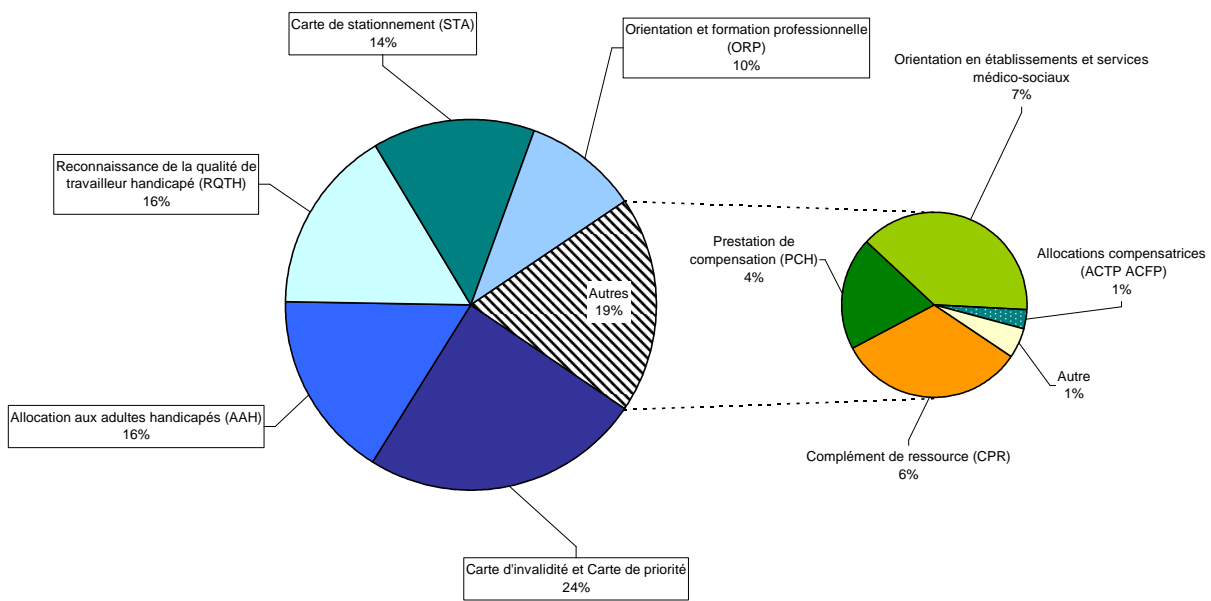


Source : Echanges annuels départements/CNSA

Nombre moyen de demandes déposées par personne en 2011
Echantillons : 88 (pour les adultes) et 87 (pour les enfants) MDPH

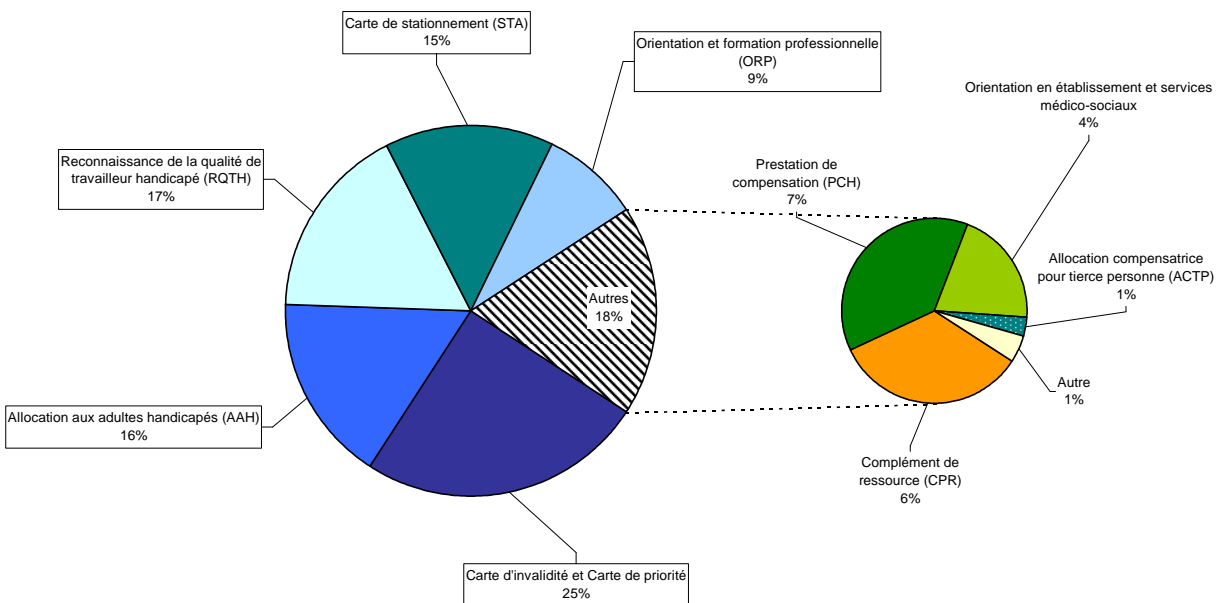


Répartition des demandes adultes déposées en 2011
- Echantillon : 57 MDPH



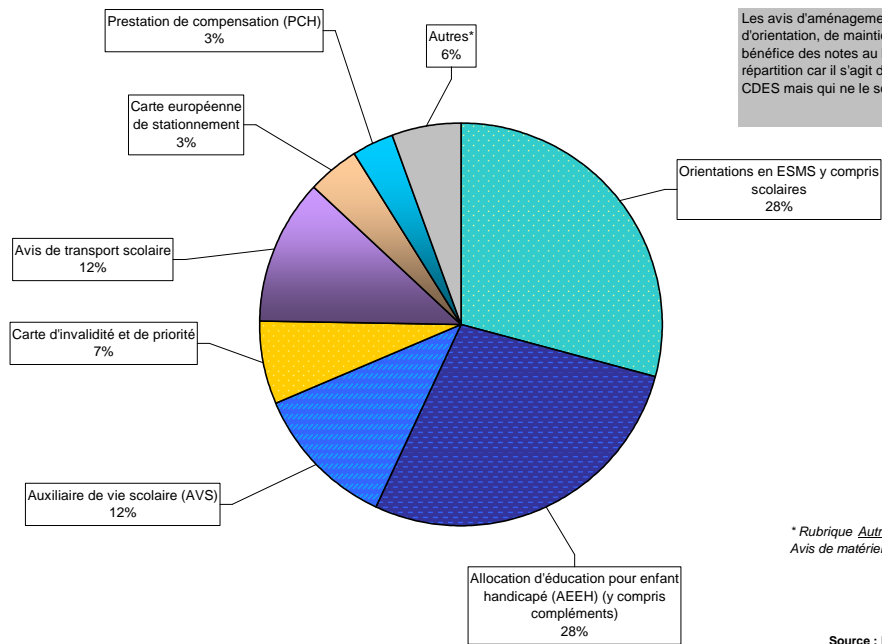
Source : Echanges annuels départements/CNSA

Répartition des décisions adultes en 2011
- Echantillon : 69 MDPH



Source : Echanges annuels départements/CNSA

Répartition des demandes enfants déposées en 2011
- Echantillon : 65 MDPH

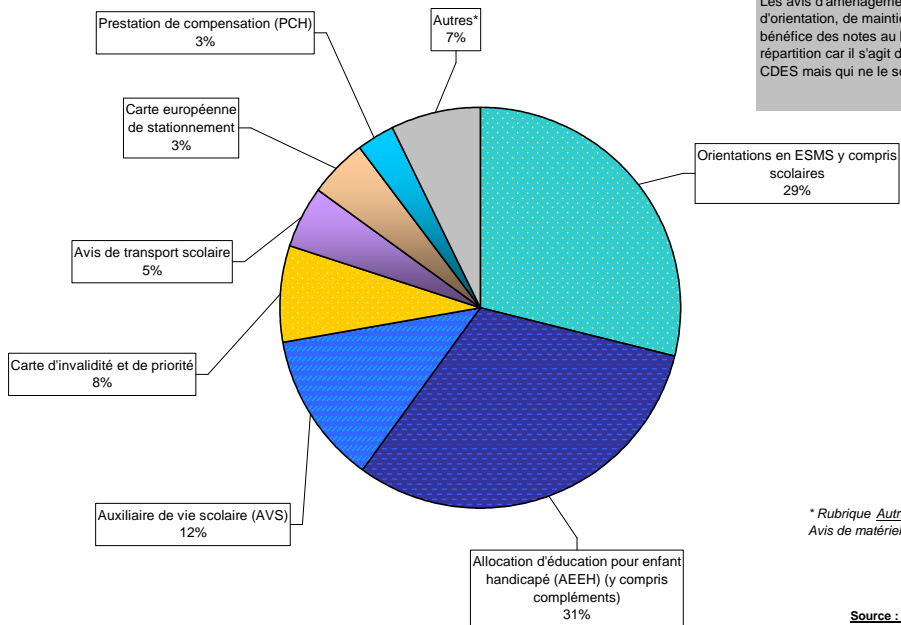


Les avis d'aménagement d'examen, de scolarité, d'orientation, de maintien Creton et de maintien du bénéfice des notes au bac ont été exclus de l'analyse de répartition car il s'agit de missions traitées par le passé en CDES mais qui ne le sont plus forcément dans les MDPH

* Rubrique *Autres* : Maintien d'amendement Creton, Avis de matériel pédagogique, Autres

Source : Echanges annuels départements/CNSA

Répartition des décisions enfants en 2011
- Echantillon : 74 MDPH

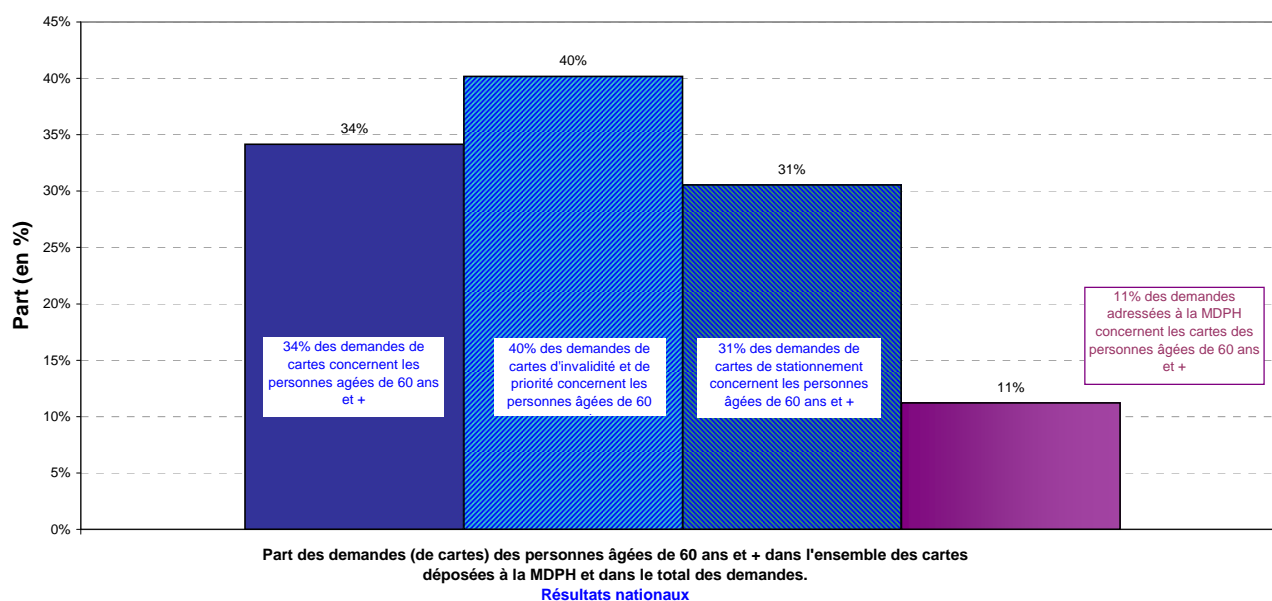


Les avis d'aménagement d'examen, de scolarité, d'orientation, de maintien Creton et de maintien du bénéfice des notes au bac ont été exclus de l'analyse de répartition car il s'agit de missions traitées par le passé en CDES mais qui ne le sont plus forcément dans les MDPH

* Rubrique *Autres* : Maintien d'amendement Creton, Avis de matériel pédagogique, Autres

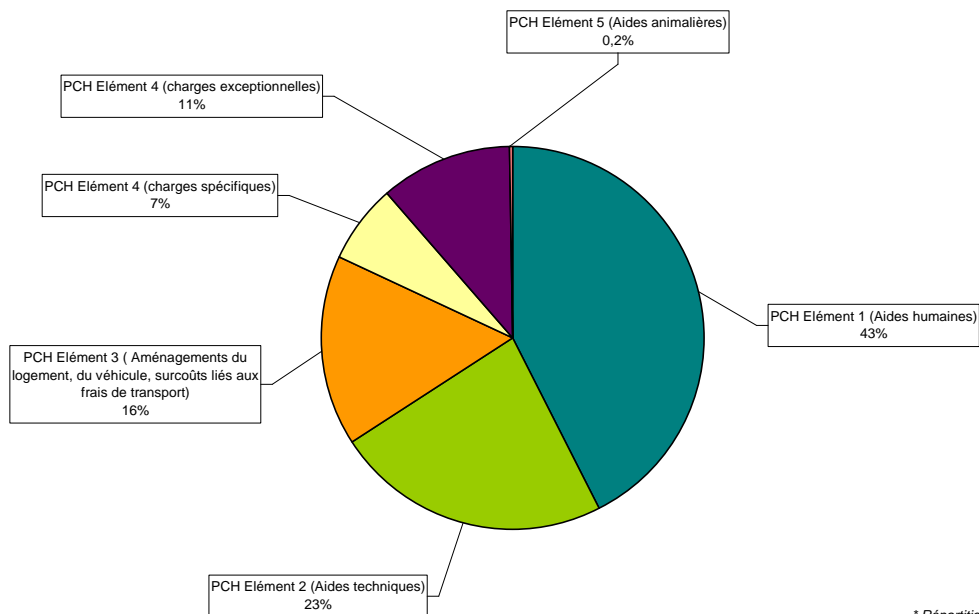
Source : Echanges annuels départements/CNSA

**Part des demandes de cartes des personnes âgées de 60 ans et plus
dans l'activité des MDPH en 2011
Echantillon : 49 MDPH**



Source : Echanges annuels départements/CNSA

**Répartition 2011 des éléments de la PCH* accordés en volume
- Echantillon : 80 MDPH**



* Répartition calculée sur le champ des prestations de compensation accordées aux adultes

**Données de montants par élément de la prestation de compensation accordé en 2011
- Moyenne des montants moyens**

